

Cette information a été transmise sous forme de courriel à tous les centres de services scolaires, commissions scolaires et écoles privées concernés.

Étude sur le développement des enfants en contexte de pandémie – volet enseignant

Mise à jour de la note sur les modalités de paiement pour la compensation relative à la libération des enseignantes et enseignants qui participent à l'étude

Mars 2022

Voici une mise à jour approuvée par le ministère de l'Éducation des modalités liées au versement de la compensation financière pour la participation du personnel enseignant.

Le mode privilégié demeure la libération, avec remplacement, des enseignantes et des enseignants concernés. Les libérations peuvent s'échelonner jusqu'à la fin de l'année scolaire, sans égard à la période choisie par le personnel enseignant pour remplir les questionnaires.

Si la libération s'avère impossible, il est permis à l'employeur de convenir avec les personnes concernées d'une autre forme d'utilisation des sommes prévues pour la libération des enseignantes et enseignants en fonction du nombre de questionnaires remplis. Selon la préférence de ces personnes, la compensation pourrait prendre l'une des formes suivantes :

- Versement à l'enseignante ou à l'enseignant d'une somme forfaitaire équivalente à la somme prévue au projet;
- Achat de matériel à caractère pédagogique que l'enseignante ou l'enseignant pourra utiliser de façon exclusive ou prioritaire;
- Toute autre utilisation convenue entre l'employeur et l'enseignante ou l'enseignant.

Dans tous les cas, les sommes versées par l'Institut de la statistique du Québec à l'employeur seront conformes aux modalités décrites dans la note d'information envoyée en février.

Le choix des modalités revient à l'employeur.